

Conditions particulières de SPORTSTAGES.com

Lors de la conclusion d'un contrat, le client et l'organisateur de voyages respecteront et appliqueront les articles suivants.

Article 1 : Prix

1.1. Le prix convenu dans le contrat de vacances à forfait est de

- 1.1.1. Sous réserve d'une erreur matérielle manifeste, tous les services fixes et obligatoires sont inclus, à l'exception de ceux qui, en raison de la réglementation locale, ne peuvent/doivent être payés par le voyageur qu'en espèces sur place.

1.2. Le prix est indiqué par (seulement si applicable) :

- 1.2.1. La personne ;
- 1.2.2. La chambre ;
- 1.2.3. Appartement ;
- 1.2.4. Ou toute autre unité possible en fonction du besoin

1.3. Les prix comprennent (uniquement le cas échéant) :

- 1.3.1. Transport de retour ;
- 1.3.2. X kg de bagages par personne ;
- 1.3.3. Transport entre l'aéroport de destination ;
- 1.3.4. Le lieu de séjour ;
- 1.3.5. Hébergement en studio, appartement ou hôtel ;
- 1.3.6. Repas prévus dans le programme ;
- 1.3.7. Les services de notre représentant ou membre du personnel sur place ;
- 1.3.8. La TVA ;
- 1.3.9. Les taxes d'aéroport ;
- 1.3.10. Et tous les éléments possibles en fonction du cas

1.4. Ne sont pas inclus :

- 1.4.1. Coût de la carte de transport ;
- 1.4.2. Visa ;
- 1.4.3. Vaccination
- 1.4.4. Assurance ;
- 1.4.5. Toutes les dépenses personnelles ;
- 1.4.6. Conseils ;
- 1.4.7. Débarquement ;
- 1.4.8. Taxes touristiques (facultatives et sauf indication contraire) ; 1.4.9 ;
- 1.4.9. Et tout ce qui n'est pas explicitement mentionné comme étant inclus.

1.5. Les prix communiqués oralement ou par téléphone par notre service de réservation sont toujours susceptibles d'être modifiés. Seules les confirmations de prix écrites sont valables.



Article 2 : Enquête de disponibilité.

Quels sont les souhaits du client et que pouvons-nous lui offrir ?

Par défaut, nous proposons des chambres d'hôtel "Run of the house", mais nous sommes tout à fait compréhensifs pour ceux qui préfèrent une "suite de luxe avec vue sur la mer".

Nous effectuerons pour lui **une enquête gratuite de disponibilité** pour l'entraînement sportif/les vacances.

Le client est-il satisfait d'une formule existante ou souhaite-t-il une personnalisation ?

Contrairement à ce que pensent de nombreuses personnes et entreprises, la recherche du stage sportif idéal est souvent un travail sur mesure.

Tout dépend bien sûr des souhaits du client et du budget qu'il souhaite y consacrer.

2.1. Package

- 2.1.1. Des forfaits comprenant un cours de sport ou des vacances sportives.
- 2.1.2. Ces forfaits comprennent tout ce qui est nécessaire pour suivre le cours avec succès.
- 2.1.3. Exemple : Que faut-il pour un cours de Padel ?
 - 2.1.3.1. Un transfert de et vers l'aéroport (facultatif)
 - 2.1.3.2. Un hôtel avec petit-déjeuner ou/et déjeuner ou/et dîner ;
 - 2.1.3.3. Le transfert vers les terrains de Padel (facultatif)
 - 2.1.3.4. Champs réservés ;
 - 2.1.3.5. Des formateurs réservés au niveau approprié ;
 - 2.1.3.6. Etc.
- 2.1.4. Nous les proposons par le biais de nos affiliations ;
- 2.1.5. Ces affiliations peuvent intégrer ce paquet dans un tout, avec des avions, des voyages, des extensions, etc. ;

2.2. Sur mesure

Comparé à un vêtement, un paquet est un vêtement prêt à l'emploi.

Le paquet est peu ou pas flexible.

Un costume sur mesure, en revanche, offre toute la souplesse nécessaire.

Il peut s'agir de quelque chose de totalement inexistant ou d'un paquet existant avec les ajustements nécessaires.

Dans ce cas, le client va aussi loin qu'il le souhaite.

En raison du caractère unique ou spécial de ce costume sur mesure, la personnalisation sera prise en compte.

Le client sera informé à l'avance d'un montant indicatif des coûts supplémentaires.

Les coûts supplémentaires du transport du champion du monde xxx, le prix de revient du dîner supplémentaire, etc. ne peuvent être estimés et peuvent alors être proposés comme une offre (voir article 3).

- 2.2.1. Ci-après un exemple des besoins pour un voyage spécial Padel, avec 1 jour de vélo, avec un "meet and greet" au dîner du soir avec le champion du monde xxx, etc. :
 - 2.2.1.1. Un transfert de et vers l'aéroport (facultatif)
 - 2.2.1.2. Un hôtel avec petit-déjeuner ou/et déjeuner ou/et dîner ;
 - 2.2.1.3. Le transfert vers les terrains de Padel (facultatif)
 - 2.2.1.4. Champs réservés ;
 - 2.2.1.5. Des formateurs réservés au niveau approprié ;



Sportstages.com est une division de Atop Travel & Incentives (Lic. A5941)
Galgeneinde 67 B-3550 Heusden Zolder – Belgique BTW BE 0472.490.760

- 2.2.1.6. Vélos réservés et adaptés à la taille des participants (coût ? ?)
- 2.2.1.7. Réservation du champion du monde xxx (coût ? ?)
- 2.2.1.8. Dîner spécial (coût ? ?)
- 2.2.1.9. Etc.

Article 3 : Offre de prix

3.1. Sur le site web :

- 3.1.1. Sur www.sportstages.com, tous les paquets peuvent être consultés
- 3.1.2. Vous pouvez les imprimer à tout moment.
- 3.1.3. Cette forme de devis n'a pas de date de validité et ne peut donc être considérée que comme une indication.

3.2. Par courrier électronique :

3.2.1. Paquet de base :

- 3.2.1.1. Sur simple demande, toute offre d'un paquet de base peut être demandé gratuitement.
Cette forme de devis est valable pour une période de 7 (sept) jours consécutifs, sauf indication contraire.

3.2.2. Personnalisation :

- 3.2.2.1. Par suite d'une demande détaillée, nous pouvons établir un devis pour le client.
- 3.2.2.2. Toutes les possibilités sont envisagées :
Par exemple : Qu'est-ce qui est nécessaire pour un cours de Padel ?
Y a-t-il suffisamment de courts libres pendant la période demandée ?
Y a-t-il suffisamment de formateurs disponibles ?
Le niveau des joueurs/entraîneurs correspond-il ?
La chambre demandée est-elle disponible dans la période demandée ?
Etc.
- 3.2.2.3. Le coût d'une telle offre est lié aux coûts.
- 3.2.2.4. Ces coûts dépendent des services à fournir.
Chacun se rendra compte qu'une adaptation limitée implique moins de que les adaptations qui ont un impact sur l'ensemble de l'entreprise.
impact sur l'ensemble de la scène.



Article 4 : Réservation

4.1. Réservations via l'assistant sur notre site web :

Cet assistant est un programme informatique interactif qui aide l'utilisateur à faire la réservation.

- 4.1.1. Toutes les réservations effectuées à l'aide de l'assistant sont toujours gratuites, sauf indication contraire.
- 4.1.2. Toutes les modifications apportées aux réservations existantes à l'aide de l'assistant sont toujours gratuites.
- 4.1.3. Toutes les modifications de réservations existantes effectuées à l'aide de l'assistant sont toujours exemptes de frais administratifs, sauf si elles entraînent une augmentation ou une réduction de la valeur de la réservation des coûts supplémentaires pour nos fournisseurs.
- 4.1.4. Ceux-ci sont clairement indiqués avant que le changement ne soit effectué.

4.2. Réservations par téléphone :

- 4.2.1. Les réservations effectuées par téléphone doivent toujours être confirmées par e-mail.
- 4.2.2. A partir de ce moment, ils sont suivis comme des réservations par courriel (voir 4.3).

4.3. Réservations par courriel :

- 4.3.1. Fichiers sans aucune déviation du programme standard, aucun frais de fichier n'est appliqué.
- 4.3.2. Les fichiers qui s'écartent du programme standard sont considérés comme étant travail personnalisé. Une surcharge de (50 Euro - Cinquante Euro) par fichier.
- 4.3.3. Tous les dossiers sur demande, sauf lorsqu'ils donnent lieu à une réservation fixe sont toujours soumis à des frais de dossier (50 euros), sauf lorsque indiqué autrement.

4.4. Ajustements par courrier

- 4.4.1. Pour les adaptations, après la confirmation du dossier, un supplément sera facturé de (50 Euro - Cinquante Euro) par question.
Une question peut contenir plusieurs adaptations, pour autant qu'elles soient compilées, sauf indication contraire.



Artikel 5: Ajustement du forfait vacances après la vente :

5.1. Par l'organisateur du voyage :

5.1.1. L'organisateur du voyage s'efforcera d'exécuter le forfait prévu, comme prévu initialement.

L'organisateur de voyages fera tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que les conséquences de ces infractions ne se produisent.

de ces ajustements aussi minimales que possible.

S'il n'est pas en mesure de le faire en raison de conséquences indépendantes de sa volonté,

Il peut toujours ajuster l'offre afin de la mener à bien.

5.1.2. L'organisateur de voyages a et conserve, à tout moment, tous les droits d'exécuter sa solution mis en œuvre.

5.1.3. Aucune modification, aucun déplacement ni même aucune annulation d'une partie de la donne droit à un remboursement partiel ou total du montant facturé.

5.2. Par un tiers :

5.2.1. Un tiers, par exemple un entraîneur, une société de location de courts de tennis où de terrains de Padel, une compagnie aérienne, une compagnie de train, une compagnie de bus, une compagnie de bateau, etc.

Des terrains de Padel, une compagnie aérienne, une compagnie de train, une compagnie de bus, une compagnie de bateau, société de location de vélos, etc. (liste non exhaustive) peuvent, en raison de circonstances, ajuster leur part du paquet à tout moment.

5.2.2. Aucun ajustement ne donne droit à un remboursement partiel ou total du montant facturé.

5.3. Non-responsabilité de l'organisateur du voyage :

5.3.1. Le voyageur est responsable de la mauvaise exécution des services réservés, par exemple (liste non exhaustive) :

5.3.1.1. Le client ne se présente pas à l'heure réservée.

5.3.1.2. Le client arrive en retard à une séance réservée.

Toutes les réservations sont effectuées dans des créneaux horaires.

Lorsque le créneau horaire n'est pas respecté, il est irrémédiablement perdu.

Toute perte de créneaux horaires, quelle qu'en soit la raison, ne peut pas être déduite du montant de l'allocation.

être déduit de la facture.

5.3.2. Les sports dépendent souvent de la condition ou de la connaissance du sport à pratiquer par le (liste non exhaustive), etc...

De nombreuses conditions qui échappent à notre contrôle, mais qui peuvent sérieusement entraver la planification.

5.3.3. L'organisateur de voyages a et se réserve à tout moment tous les droits de mettre en œuvre sa solution mis en œuvre.

5.3.4. Aucun ajustement ne donne droit à un remboursement partiel ou total du montant facturé, quelles qu'en soient les conséquences.

5.3.5. Quelques exemples (liste non exhaustive) :

5.3.5.1. La compagnie aérienne, ferroviaire, de bus ou de bateau modifie ses horaires ou annule une partie de ses transports. annule une partie de ses transports.

5.3.5.2. Les horaires journaliers sont aménagés dans la mesure du possible pour



- s'accorder avec
- 5.3.5.3. Dans la mesure du possible, les horaires journaliers sont aménagés de manière à ce qu'ils se complètent et à ce que les expériences soient les plus nombreux possibles.
Les heures d'utilisation des terrains de Padel ou de tennis seront ajustées par la direction de l'entreprise.
propriétaire/organisation en raison de, après confirmation au client et cession de dates et heures spécifiques :
- 5.3.5.4. Double réservation par des tiers ou circonstances indépendantes de leur volonté :
L'organisateur de voyages consulte ce tiers afin d'obtenir une solution.
Le tour-opérateur se concerta avec le tiers afin de trouver une solution et d'attribuer de nouvelles heures ;
Les heures obtenues du tiers sont communiquées au client.
par l'organisateur du voyage.
- 5.3.5.5. Les sites ne sont pas disponibles en raison d'un tournoi :
L'organisateur de voyages consulte la tierce partie afin d'attribuer de nouveaux alloués ;
Les emplacements nouvellement attribués seront communiqués au client.
- 5.3.5.6. Conditions météorologiques entraînant l'inondation du terrain :
L'organisateur de voyages se concerta avec le tiers afin de répartir, dans la mesure du possible
L'organisateur de voyages consultera le tiers afin d'attribuer de nouveaux emplacements, qui pourront être couverts, dans la mesure du possible ;
Les zones nouvellement attribuées seront communiquées au client.
- 5.3.5.7. Location de bicyclettes :
Le client réserve 8 bicyclettes, mais le fournisseur n'en a que 7 de disponibles. parce que la 8ème a été impliquée dans un accident la veille :
L'organisateur de voyages consulte ce tiers afin de trouver une solution et d'obtenir le vélo de remplacement ;
Le client est informé par l'organisateur de voyages de la solution qu'il juge appropriée.
- 5.3.5.8. Il s'agit d'une liste non exhaustive.
- 5.3.5.9. Etc., ...



Article 6 : Calcul et ajustement des prix

- 6.1. Les prix sont calculés sur la base des taux de change du séjour et des autres services à l'étranger connus à la date de la commande.
Les changements de taux de change seront effectués si le taux de change de la devise d'achat (par exemple le dollar) est plus élevée que la devise à la date de l'offre de vente ;
- 6.2. Les taxes et frais, y compris les taxes d'aéroport, par rapport à la situation à la date de l'offre d'achat ;
- 6.3. Le prix du transport, y compris les prix de l'énergie qui constituent un élément de ce prix de transport, par rapport à la situation à la date de l'offre d'achat.
- 6.4. Des augmentations peuvent survenir en ce qui concerne les éléments susmentionnés.
- 6.5. Si l'augmentation est supérieure à 8% du prix total, le voyageur peut annuler le contrat de vacances à forfait sans compensation. Dans ce cas, le voyageur a droit au remboursement des sommes qu'il a versées à l'organisateur.

Article 7 : Formalités

7.1 Agent de voyage

- 7.1.1. Le voyageur doit confirmer qu'il a pris connaissance des informations relatives aux formalités à accomplir, qui lui seront communiquées par le vendeur par courrier, documents ou sur le site Sportstages.com.
- 7.1.2. Les enfants doivent avoir une carte d'identité avec une photo. Les enfants qui ne sont pas accompagnés de leurs parents doivent présenter des documents donnant le consentement de leurs parents à voyager seuls et indiquant la date d'arrivée et de départ du pays concerné, ainsi que l'adresse où ils passeront leurs vacances et leur adresse en Belgique.
- 7.1.3. Les animaux domestiques peuvent être emmenés en voyage sous réserve des directives spécifiques fournies par l'organisateur. Dans tous les cas, ils doivent être conformes aux exigences en matière de vaccination. L'organisateur décline toutefois toute responsabilité en cas de dommages ou de difficultés liés au transport d'animaux domestiques.

7.2. Obligations imposées par le pays d'origine ou de destination.

- 7.2.1. Toutes les formalités imposées par les autorités compétentes du pays d'origine et/ou du pays de destination doivent être effectuées et suivies à la lettre.
- 7.2.2. L'organisateur n'accepte aucune responsabilité pour tout dommage ainsi que pour les difficultés qui pourraient résulter de leur non-respect.



Article 8 : Bagages

- 8.1. Si un bagage est perdu ou endommagé, le passager doit remplir un "rapport d'irrégularité matérielle" auprès du service des bagages perdus de l'aéroport.
- 8.2. Sans ce document, il est impossible d'obtenir une indemnisation. En cas de transport par autocar, un certificat doit être demandé au préposé.

Article 9 : Calendrier

- 9.1. Les horaires mentionnés sont toujours indicatifs. Le voyageur doit en toutes circonstances tenir compte du fait qu'elles peuvent être modifiées avant et pendant le voyage.

Article 10 : Annulation par le voyageur

- 10.1. Les frais d'annulation varient en fonction du moment de l'annulation.
La date d'annulation est déterminée par la date de réception par l'organisateur.

Tous les montants sont indiqués par personne ou par appartement. Cela dépend de l'hôtel ou du prestataire et est donc déterminé en fonction de leurs conditions.

Les pourcentages ou les montants ou les pourcentages en fonction de la période

Les montants d'annulation sont réduits au minimum :

- o Plus de 75 jours avant le départ : 30 %,
 - o Entre 74 jours et 60 jours avant la date de départ : 40%,
 - o Entre 59 jours et 45 jours avant le départ : 50%,
 - o Entre 44 jours et 30 jours avant le départ : 75%,
 - o Entre 29 jours et 15 jours avant le départ : 90%,
 - o Entre 14 jours et la date de départ : 100%,
- avec un montant minimum de 250 euros par personne.

- 10.2. Nous devons toujours nous conformer aux conditions du fournisseur/hôtel.
Si le fournisseur/hôtel demande des pourcentages ou des montants plus élevés en cas d'annulation, nous sommes obligés de facturer des pourcentages plus élevés. Prenons l'exemple des billets d'avion qui coûtent toujours 100% à tout moment de l'annulation.
Tous les pourcentages plus élevés dépendent uniquement du fournisseur/hôtel et sont facturés en totalité. l'hôtel sera donc facturé dans son intégralité.



Article 11 : Modifications de la réservation par le voyageur

- 11.1 Les modifications effectuées plus de 75 jours avant le départ entraîneront des frais de modification.
Coûts de modification
(voir article 4.1.2 "Sans frais" ou 4.1.3 et 4.4.1 "Avec frais").
- 11.2 Quelques exemples de changements possibles : raccourcir un séjour, changer la date d'arrivée ou de départ ou le type d'appartement ou (Liste non exhaustive)....

Tout changement, en réduction de ce qui a déjà été commandé, dans les 75 jours avant l'arrivée sera considéré comme une annulation et facturé en conséquence.

Les frais de modification ne seront pas facturés si la réservation est changée pour une catégorie d'appartement supérieure, ou si le séjour est prolongé.

Tout changement ne peut être effectué qu'après consultation du fournisseur/hôtel. Les modifications apportées à un voyage réservé ne seront acceptées que si :
Disponibilité à la destination et ;
Coopération et consentement du fournisseur/hôtel et ;
Paiement complémentaire des frais supplémentaires demandés par le fournisseur/l'hôtel.

Article 12 : Modalités de paiement

Coordonnées bancaires : BE57 7310 4839 9335 Iban : KREDBEBB.

Pour les réservations effectuées plus de 75 jours avant l'arrivée, le premier acompte, égal à 30 % du montant total, doit être versé. Ce dépôt est attendu immédiatement après la confirmation. Le montant restant (2ème paiement) doit être payé à Sportstages.com au plus tard 75 jours avant le jour d'arrivée.

En cas de réservation moins de 75 jours avant l'arrivée, le montant total (100%) doit être payé immédiatement.

Pour les vols, le montant total (100%) doit être payé immédiatement.
Sans la réception de 100% du coût, aucun vol ne sera réservé.

Si le montant total n'a pas été payé dans les 75 jours avant l'arrivée, Sportstages.com a le droit d'annuler le contrat et de facturer des frais d'annulation de 30% du montant total de la réservation, avec un montant minimum comme indiqué dans l'article 10.1.



Article 13 : Responsabilité

13.1 Les informations contenues dans ce document ont été compilées selon les données dont nous avons eu connaissance jusqu'à six mois avant sa publication. Toute modification du fonctionnement, des installations et des services des produits proposés sera communiquée par l'organisateur dès qu'il en aura connaissance.

13.2 Les services de l'Organisateur commencent et se terminent au point de ramassage, à l'aéroport ou à l'hôtel, en fonction des services demandés.

Article 14 : Procédure de plainte

14.1 Le voyageur doit informer sans délai l'organisateur, en utilisant des moyens probants, de toute non-conformité qu'il perçoit lors de l'exécution du contrat de forfait de voyage.

14.2 La valeur des services non reçus ne sera remboursée que sur présentation d'une déclaration écrite du prestataire de services concerné, indiquant clairement les services dont le voyageur n'a pas bénéficié.

14.3 Pour tout litige qui ne peut être réglé par le Comité des Litiges, seul le tribunal de Termonde est compétent.

14.4 Le présent document a été rédigé en néerlandais et traduit ensuite en plusieurs langues. S'il y a une différence entre le texte néerlandais et les autres langues, le texte néerlandais sera le seul à faire foi.

Article 15 : Déclaration de confidentialité abrégée

Vos données personnelles seront traitées par Sportstages.com pour la gestion des clients sur la base de la relation contractuelle résultant de votre commande/achat de vos vacances et/ou de services connexes et pour le marketing direct afin de vous proposer de nouveaux produits ou services de vacances. Nous le faisons sur la base de nos intérêts commerciaux légitimes.

Si vous ne souhaitez pas que nous traitions vos données à des fins de marketing direct, veuillez-nous le faire savoir à l'adresse Marketing@Sportstages.com.

Vous pouvez également demander à tout moment à cette adresse quelles sont les données que nous traitons à votre sujet et, si nécessaire, les faire rectifier ou supprimer.

En outre, nous pouvons vous demander de fournir une preuve de votre identité afin que nous puissions envoyer les données à la bonne personne.

Si vous avez des questions sur la façon dont nous traitons vos données, veuillez contacter l'adresse électronique Marketing@Sportstages.com mentionnée ci-dessus.

Si vous n'êtes pas d'accord avec la manière dont nous traitons vos données, vous pouvez contacter l'autorité de protection des données à l'adresse www.privacycommission.be .
Rue du Palais 35, 1000 Bruxelles.

